



FEDERATION FRANÇAISE  
D'EQUITATION

# CPE SUD NOUVELLE-CALÉDONIE

## PROCÈS-VERBAL

### ASSEMBLEE GENERALE MODIFICATIVE

Assemblée Générale du Jeudi 21 octobre 2021

L'Assemblée générale modificative des statuts s'est tenue le 21 octobre 2021. Le scrutin se déroulait intégralement par voie électronique.

Les membres de l'Assemblée générale, membres actifs du CDE au 31 août 2021 ont été régulièrement convoqués.

L'ordre du jour était le suivant :

Adoption des Statuts et du Règlement intérieur du Comité Départemental d'Équitation.

	En nombre de votants	En nombre de voix
<b>Inscrits</b>	14	169
<b>Votants</b>	7	120
<b>Quorum</b>	4	43

Le quorum d'au moins le quart des voix portées par le quart des membres de l'Assemblée générale ayant été atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

#### RESOLUTION UNIQUE : MODIFICATION DES TEXTES

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée générale.

	En nombre de voix	
<b>OUI</b>	81	67,50%
<b>NON</b>	39	32,50%
<b>Blancs</b>	0	0
<b>TOTAL suffrages exprimés</b>	120	100%

Il est dressé le présent procès-verbal de carence de la réunion, signé par le Président du CPE SUD NOUVELLE-CALÉDONIE et approuvé par la Secrétaire générale de la Fédération Française d'Équitation.

A Lamotte, le 21 octobre 2021

Marie-Laure DEUQUET  
Secrétaire générale de la FFE